



AGRICULTURE

L'ÉTÉ, C'EST LA PÉRIODE
DE PLEINE ACTIVITÉ
DANS LES CHAMPS !

page 11



**SAMEDI 20 JUIN
MATINÉE CITOYENNE**



**FÊTE DES VOISINS À KERPLAT
AUTOUR DU FOUR À PAIN**



**CONFINÉES & SOLIDAIRES
LES COUTURIÈRES DU COEUR**



INFOS

CONTACT

02 97 67 20 50

mairielarre@wanadoo.fr

1, place Guillaume Pichon
56230 Larré

site internet :

larre.questembert-communaute.fr

suivez notre actualité

sur Facebook > page Mairie de Larré
@morbihan.larre

HORAIRES

Lundi, mercredi et vendredi
de 8h30 à 12h30 / 14h à 17h

Mardi et jeudi de 8h30 à 12h30

Samedi de 9h00 à 12h30

HORAIRES D'ÉTÉ

JUSQU'AU 2 AOÛT

du mardi au samedi
le matin de 8h30 à 12h30
fermée l'après-midi et le lundi

DU 3 AU 31 AOÛT

Lundi, mercredi et vendredi
de 8h30 à 12h30 / 14h à 17h
Mardi et jeudi de 8h30 à 12h30
Fermée le samedi



FÊTES & MANIFESTATIONS

AOÛT

1^{er} août

Concours de boules - ABBL

18 août

Troubadour un jour, troubadour
toujours
dans le cadre des Mardis de Pays

29 août

Moules - frites (Molac) - ESLM

SEPTEMBRE

5 septembre

Concours de boules adhérents par
l'ABBL

11 septembre

Bébés joueurs

20 septembre

Marche verte

23 septembre

Vieux néon et sa brouette

26 septembre

Préparation du calendrier
des fêtes

25 septembre

Eveil ludique 0-3 ans

OCTOBRE

4 octobre

Vide-grenier - Larré tonic

9 octobre

Bébés joueurs

mercredi 21 ou 28 octobre

Atelier créatif 8 ans et +

vendredi 30 octobre

Fête d'Halloween

NOVEMBRE

8 novembre

Bal - Les amis de l'Arz

11 novembre

Cérémonie commémorative
de la fin de la guerre 14/18

13 novembre

Bébés joueurs

14 novembre

Tartiflette - ESLM

27 novembre

Eveil ludique 0-3 ans

DÉCEMBRE

5 décembre

Téléthon - inter-associations

11 décembre

Bébés joueurs

19 décembre

Goûter et spectacle de Noël
par les amis de l'école publique

JANVIER 2021

8 janvier

Bébés joueurs

10 janvier

Voeux de la municipalité

29 janvier

Eveil ludique 0-3 ans

SOMMAIRE

Informations municipales	4
Les conseils municipaux «en bref»	9
Vie intercommunale	13
Entreprises, services et commerces	14
Agriculture	15
Vivre ensemble	16
Environnement	17
Vie scolaire	18
Vie sociale et culturelle	20
Vie associative	25

ÉDITO



Après un début de mandat très compliqué, nous voilà officiellement installés depuis le 28 mai. Vous voulez que les choses aillent vite et nous vous comprenons, néanmoins, certains dossiers prennent plus de temps que d'autres, mais soyez assurés que toute l'équipe s'investit dans les missions que vous lui avez confiées, et, même celles qui n'étaient pas programmées et qui ont perturbé notre quotidien, je pense plus particulièrement aux inondations provoquées par les intempéries de mai et juin.

S'il y a une leçon à tirer de la période compliquée que nous venons de vivre, **c'est bien que l'entraide est le ciment d'une communauté.**

Je tiens à saluer **l'engagement du personnel enseignant et des agents municipaux** qui ont poursuivi le travail pendant toute la période de confinement. Tous ont dû s'adapter aux nouvelles contraintes sanitaires, modifier leurs méthodes de travail, assurer des tâches auxquelles ils n'étaient pas habitués. Leurs missions ont été menées à bien malgré les différents protocoles qui se sont succédé et qui ont demandé beaucoup d'organisation et d'énergie, et ce, malgré quelques petits couacs très vite résolus.

D'autre part, exceptionnellement, nous avons accueilli en juillet, dans les locaux de l'école, les enfants qui participaient à **l'accueil de loisirs**, et ceci, afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur : pas de brassage d'enfants de différentes communes cet été.

Mes remerciements les plus chaleureux vont à **tous les bénévoles qui se sont investis pendant le confinement**. Il s'agit, entre autres, des couturier(e)s du cœur avec l'opération « 1 masque par habitant » et des 24 heures d'Hugo sur un tapis de course. Vous retrouvez le détail de toutes ces initiatives dans notre bulletin.

Notre commune a besoin de toutes les bonnes volontés pour aider les différents services municipaux quand cela s'avère nécessaire : la médiathèque pour offrir aux usagers des plages horaires adaptées à leurs besoins, les services techniques pour le nettoyage des espaces verts et des massifs pendant les périodes où notre personnel est insuffisant (n'oublions pas que le zéro phyto impose un désherbage manuel), la cantine ou la surveillance de la cour quand un agent municipal est absent... et on pourrait citer beaucoup d'autres exemples.

En ce qui concerne **les projets d'urbanisme** : l'immeuble « la Locomotive » et le lotissement « Le Domaine des Landes », en suspens depuis plusieurs mois, vont pouvoir redémarrer, ainsi que tous les travaux de voirie programmés par le nouveau conseil et qui devraient être réalisés avant l'hiver prochain.

Les animations municipales vont redémarrer tout doucement cet été. Nous avons privilégié des spectacles qui peuvent se jouer en plein air afin de respecter les distanciations physiques.

Je vous propose maintenant de découvrir ce bulletin municipal « nouvelle version ». Vous y trouverez beaucoup d'informations et en découvrirez un peu plus sur la vie de votre commune. **Je vous souhaite un bel été.**

Cordialement,
Simone MALVILLE

Directrice de la publication : Simone Malville

Rédaction : Simone Malville, Elisabeth Boitet, Estelle Tidu, Hervé Guillon-Verne, Guillaume Lecardone, Nathalie Delbos, associations, Aurélie Bosc, Audrey Evrard, Questembert Communauté

Siège : Mairie de Larré, 1 place Guillaume Pichon

Crédits photos : mairie de Larré, école, associations, Elie Renou, Audrey Evrard, A. Lamoureux, Questembert Communauté

Impression : IMPRIMGRAPH - IOV Communication - Arradon
Dépôt légal n°

Imprimé sur papier certifié Imprim'Vert avec des encres sans solvants

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La liste de Simone Malville a obtenu 322 voix sur les 367 votants lors des élections municipales du 15 mars dernier. Compte tenu des circonstances liées à la crise de la covid 19, l'équipe précédente présidée par M. Sérazin est restée en place... jusqu'au 28 mai, date de la séance d'installation du nouveau conseil. Au cours de cette séance inaugurale, madame Simone Malville a été élue à l'unanimité et déclarée maire. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints, la désignation des conseillers délégués et la mise en place des commissions et comités.

ADJOINTS & CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

1^{er} adjoint

et conseiller communautaire

Cyrille KERRAND

Finances / Appels d'offres

2^e adjoint

Arlette LE BRETON GUÉNÉGO

Personnel (cantine, école, entretien)

Logements / Restauration scolaire

Social, santé et Solidarité / Médiation

3^e adjoint

Hervé GUILLON-VERNE

Travaux & gestion du patrimoine bâti /

Gestion du service technique / Cimetière /

Voiries & sécurité des bâtiments publics

et équipements sportifs / Plan de sauvegarde

4^e adjoint

Estelle TIDU

Communication / Culture, histoire & traditions

Référente médiathèque / Animations

en lien avec la médiathèque

Conseillers délégués

Guillaume LECARDONNEL

Urbanisme & PLUI / Environnement / Agri-

culture / Développement durable / Fleurisse-

ment et espaces verts

Nathalie DELBOS

Enfance et Jeunesse / Vie scolaire /

Animations ludothèque (0/3 ans)

David SAYER

Pré-ados & jeunes adultes / Animations

& vie locale / Associations / Sports

COMMISSIONS

Finances / budget (5 personnes)

C. KERRAND / S. MALVILLE / A. LE BRETON /

P. KNUCHEL / L. HANS

Appel d'offres (7 personnes)

C. KERRAND / S. MALVILLE / H. GUILLON-VERNE /

A. LE BRETON / J. JAFFRELOT / N. DELBOS / L. HANS

Voiries, équipements publics

gestion du patrimoine (5 personnes)

H. GUILLON-VERNE / S. MALVILLE / D. SAYER / P. KNUCHEL

/ L. HANS

Enfance & jeunesse / vie scolaire (5 personnes)

N. DELBOS / C. LE BRUN / A. LE BRETON / S. BONICKI /

G. LECARDONNEL

Environnement / Agriculture /

Développement durable / Espaces verts (5 personnes)

G. LECARDONNEL / C. LE BRUN / H. GUILLON-VERNE /

L. HAMON / J. JAFFRELOT / (consultant : R. LE PAGE)

PLUI / Urbanisme (4 personnes)

G. LECARDONNEL / S. MALVILLE / H. GUILLON-VERNE /

C. KERRAND

Administration & personnel (4 personnes)

S. MALVILLE / A. LE BRETON / H. GUILLON-VERNE /

C. KERRAND



séance d'installation du nouveau conseil municipal le 28 mai



De gauche à droite : Lydie HAMON, Loïc HANS, Samantha BONICKI, Johann JAFFRELOT, Claudine LE BRUN, Elisabeth BOITET, Hervé GUILLON-VERNE, Nathalie DELBOS, Cyrille KERRAND, Simone MALVILLE, David SAYER, Patrice KNUCHEL, Arlette LE BRETON GUÉNÉGO, Estelle TIDU, Guillaume LECARDONNEL.

COMITÉS

Communication (3 élues et 3 personnes extérieures)

E. TIDU / S. MALVILLE / E. BOITET

+ S. BOUGEARD / S. LE BRUN / A. EVRARD

Culture / vie locale / animations (7 élus et 1 ext.)

E. TIDU / C. LE BRUN / N. DELBOS / D. SAYER /

A. LE BRETON / E. BOITET / S. BONICKI + Ch. PLUNIAN

Activité économique (5 élus et 2 ext.)

H. GUILLON-VERNE / D. SAYER / E. BOITET / C. KERRAND

/ L. HANS + Elie Coiffure + 1 artisan ou indépendant

Social / santé / solidarité / CCAS (3 élues et 3 ext.)

A. LE BRETON / C. LE BRUN / S. BONICKI + I. GUILLON-VERNE / V. ARS / Gh. BUGNON

Ados / associations / sports (4 élus et 5 ext.)

D. SAYER / C. LE BRUN / N. DELBOS / S. BONICKI

+ Ch. PLUNIAN / H. BOY / T. CHATEL / T. DELRIEUX /

R. FALBIERSKI

Fleurissement commune

et maisons fleuries (2 élus et 3 ext.)

G. LECARDONNEL / A. LE BRETON

+ S. LE BRUN / G. BUGNON / MC. PERRAIS

DÉLÉGATIONS

SIAEP

Eau et assainissement

2 titulaires : H. GUILLON-VERNE / L. HANS

2 suppléants : G. LECARDONNEL / P. KNUCHEL

SDEM

Syndicat départemental électricité du Morbihan

2 titulaires : A. LE BRETON / P. KNUCHEL

2 suppléants : G. LECARDONNEL / P. KNUCHEL

Sécurité Routière (département)

titulaire : D. SAYER / suppléante : N. DELBOS

Ecosite de la Croix Irtelle

H. GUILLON-VERNE / G. LECARDONNEL

RÉFÉRENTS

Correspondant Défense

L. HANS

Festimômes

N. DELBOS / E. TIDU

Mardi de Pays (OT)

E. TIDU

OFFRE SANTÉ AXA

Compte-tenu de la crise sanitaire du COVID-19, AXA a décidé de **prolonger l'offre santé communale sur Larré à -30% pour tous les contrats signés jusqu'au 30 septembre 2020** (y compris pour les contrats prenant effet après le 30/09/2020).

Pour toute demande de devis, merci de contacter
Mme BESSE : tél. 06 10 75 39 29
mail : valerie.besse.am@axa.fr

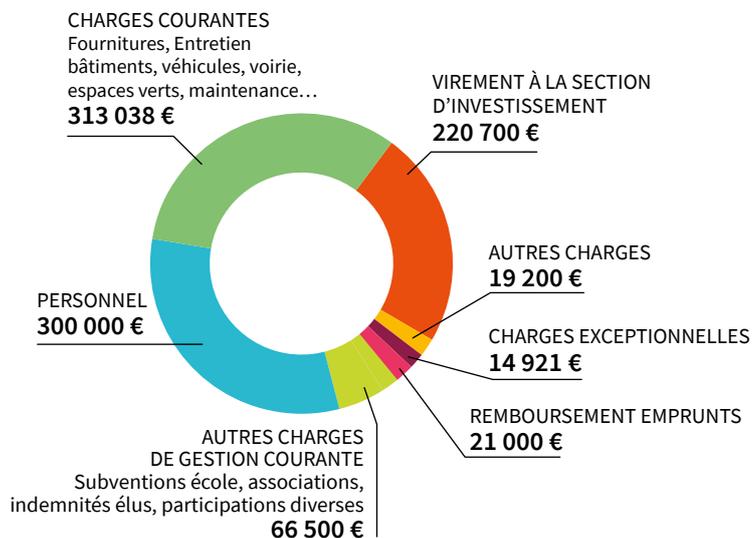
Merci de vous munir de vos conditions actuelles avant l'entretien téléphonique.

BUDGET 2020

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : **955 359 €**



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

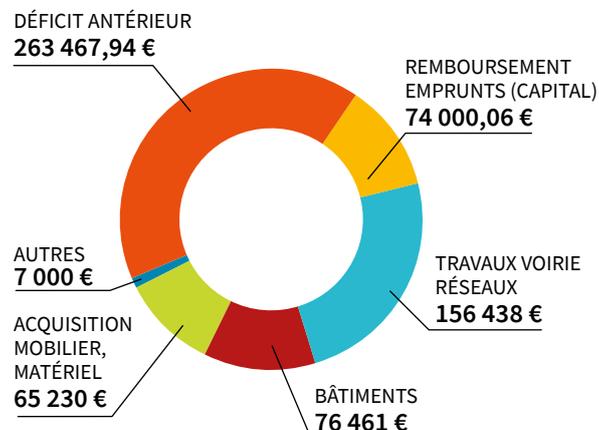
TOTAL : **955 359 €**

EXCÉDENT ANTÉRIEUR	143 085,95 €
DOTATIONS	240 753,00 €
IMPÔTS ET TAXES	409 434,00 €
SERVICES PÉRISCOLAIRES	35 000,00 €
REVENUS IMMEUBLES	55 000,00 €
AUTRES PRODUITS	72 086,05 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL : **642 597 €**



RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL : **701 766 €**

SUBVENTIONS, DOTATIONS	94 186,00 €
RÉCUPÉRATION TVA	75 000,00 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT	304 379,94 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	220 700,00 €
AUTRES PRODUITS	7 500,06 €

TAUX D'IMPOSITION

TAXE FONCIÈRE (BÂTI) : 19.17 %

TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI) : 52.56 %

SUBVENTIONS

ÉCOLE

	MONTANT ACCORDÉ
Jeux de cour	500 €
Transports scolaires / sorties école	2 000 €
Arbre de Noël	8 € / élève
Manuels scolaires	300 €
Fonctionnement	200 €
Bibliothèque	500 €

ASSOCIATIONS

	MONTANT ACCORDÉ		MONTANT ACCORDÉ
ABBL	150 €	Larré Tonic	800 €
ACPG	100 €	Les amis de l'Arz	200 €
ADMR	150 €	Les amis de l'école publique	1 200 €
Amicale donneurs de sang	100 €	Ets EXTÉRIEURS (CFA, CM, Centre de Formation, MFR...)	60 € / élève
Association Chasse	100 €	SEM AGRI	100 €
Courir à cœur	150 €	EMSS LORIENT (kits matériel sportif / écoles)	159 €
ESLM	550 €	Ets spécialisés	250 € / élève
La Réplique	300 €		
Larémifasol	100 €		
FNACA	100 €		

TRAVAUX ET VOIRIE

DES PLUIES DILUVIENNES À RÉPÉTITION À LARRÉ

Le dimanche 10 mai puis le vendredi 12 juin, **des pluies exceptionnelles se sont abattues sur Larré**.

De nombreux fossés ont débordé, l'eau est parfois passée par-dessus les talus, des routes et quelques maisons ont été inondées. Nous avons recensé 10 lieux où la pluie avait causé des dégâts. Mais c'est au pont Corno entre Kerhulo et Le Guernue que cela a été le plus impressionnant.

L'écoulement normal de l'eau a été bloqué par de la boue et des branchages, si bien que le pré voisin a été transformé en lac. L'eau est passée par-dessus le pont arrachant le revêtement. Les voisins sont venus nombreux pour libérer le passage busé mais le mal était fait. A la demande de la mairie, des travaux ont été rapidement réalisés par Questembert Communauté pour consolider le pont et rétablir le passage des véhicules.

D'autres travaux sont à prévoir pour éviter que cela se reproduise mais l'impact sur l'environnement doit au préalable être étudié pour ne pas assécher cette zone humide riche de sa biodiversité.



LOTISSEMENT DOMAINE DES LANDES

Les prochaines échéances :

- Bornage du périmètre du lotissement à l'automne
- Lancement de la consultation des entreprises fin septembre
- Démarrage prévisionnel des travaux : début janvier 2021
- Réception des travaux de la 1ère phase : avril 2021
- Instruction des premiers permis de construire : juin-juillet-août 2021
- Démarrage des premières constructions : septembre 2021

Sous réserves d'évènements indépendants de notre volonté.

Plus d'infos en mairie

LA LOCOMOTIVE

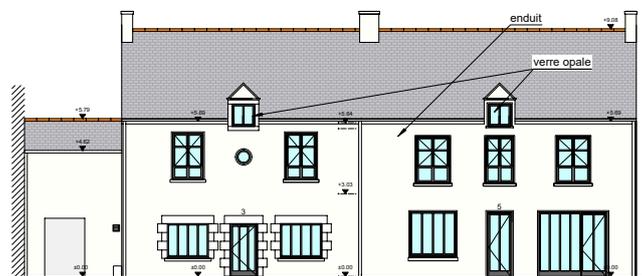
Réhabilitation d'un bâtiment en cœur de bourg.

- A l'étage, 2 logements locatifs T2 et T3
- Au rez-de-chaussée à usage professionnel, 3 ou 4 cellules en fonction des besoins

Le point au 15 juillet :

- Les diagnostics obligatoires et l'étude de sol sont terminés
- Les appels d'offre devraient être lancés début septembre
- Démarrage prévisionnel des travaux 1^{er} semestre 2021

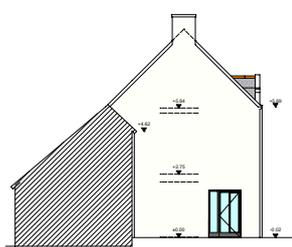
Sous réserves d'évènements indépendants de notre volonté.



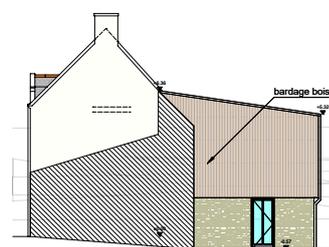
FACADE OUEST



FACADE EST



FACADE NORD



FACADE SUD

LOTISSEMENT LE CLOS DU ROHELET

Une voirie d'accès a été créée afin de desservir la parcelle le « Clos Rohelet » qui a été cédée à un bailleur social pour la construction de 4 logements locatifs de plain-pied accessibles aux personnes vieillissantes ou à mobilité réduite. Ce petit lotissement a été viabilisé. Les logements seront vraisemblablement disponibles fin 2022.

La voirie réalisée va également permettre d'accéder à l'arrière du bâtiment « La Locomotive » durant les travaux de réhabilitation de celui-ci.



PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire de Questembert Communauté a été approuvé le 16 décembre 2019 et est désormais applicable à toutes les communes de Questembert Communauté. **Plus d'infos :** www.questembert-communaute.fr/services/amenagement/plui/



COMMÉMORATION

8 MAI 2020 : 75^E ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE 1945

Une cérémonie commémorative, particulière cette année, en temps de confinement.

M. le Maire, André Sérazin, a présidé cette cérémonie en petit comité, accompagné de représentants des anciens combattants et membres du Conseil municipal.

COMMUNICATION

AFFICHAGE DIGITAL

La mairie dispose d'un panneau digital dans le bourg, rue du calvaire. Vous êtes une association, n'hésitez pas à utiliser ce support pour communiquer sur vos actions et événements ! Vous trouverez en mairie un support papier pour pouvoir nous laisser vos informations, ou vous pouvez les envoyer par mail à info.larre@gmail.com

ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS

Lors des réunions thématiques, certains professionnels ont exprimé leur souhait de gagner en visibilité. La commune prévoit de mettre en place plusieurs supports de communication répertoriant l'ensemble des professionnels de la commune de Larré : à savoir un panneau d'affichage en mairie, une fiche « professionnels » et une rubrique « entreprises » sur le site internet. Pour cela, si vous êtes entrepreneur basé sur Larré, merci de nous communiquer l'ensemble de vos coordonnées : nom de votre entreprise, domaine d'activité, adresse, téléphone, adresse email, site internet, et si possible, votre logo vectorisé. Envoyez vos informations par mail à info.larre@gmail.com

SUIVEZ-NOUS

Pensez à vous abonner à notre page facebook « Mairie de Larré » pour rester informé de nos actualités !

Vous êtes déjà plus de 500 abonnés sur Facebook ! Merci !



LES CONSEILS EN BREF

Principales délibérations des conseils municipaux

L'intégralité des compte-rendus est consultable en mairie, ou sur le site internet :

<https://larre.questembert-communaute.fr>, rubrique > vie communale > conseils

8 NOVEMBRE 2019

SIAEP DE LA RÉGION DE QUESTEMBERT

Adhésion des communes de CADEN et de MALANSAC au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de la Région de Questembert

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande d'adhésion des communes de CADEN et de MALANSAC au SIAEP de la Région de Questembert au titre de la compétence obligatoire « étude du projet d'alimentation en eau potable, la réalisation des travaux et l'exploitation du service d'eau », à compter du 1^{er} janvier 2020.

DÉCLASSEMENT D'UN DÉLAISSÉ COMMUNAL

Dans le cadre de l'aménagement du Clos du Rohelet, un projet de division a été réalisé. Il apparaît sur ce projet un délaissé communal (24 m²) contigu à la parcelle cadastrée en section ZP 23 dans sa partie Sud-Ouest. Le Conseil Municipal décide de déclasser ce délaissé de 24 m² et de l'intégrer dans la division de terrain du Clos du Rohélet.

VENTE DE PARCELLES

à SOLIHA BLI Bretagne pour la construction de 4 logements sociaux.

L'acquisition des parcelles du Clos du Rohelet cadastrées en section ZP sous les n° 283, 285, une partie de la parcelle n° 23 et un délaissé communal (24 m²) contigu à la dite parcelle ZP 23 dans sa partie Sud-Ouest par Soliha BLI Bretagne sera réalisée sous conditions suspensives de :

- L'obtention des autorisations administratives (agréments, convention état, permis de construire)
- L'obtention des financements (prêts et subventions)

Le Conseil Municipal :

- accepte la vente à Soliha BLI Bretagne à l'euro symbolique des parcelles susnommées du Clos du Rohélet pour l'ensemble de la surface concernée.
- confirme la proposition de prise en charge communale de la réalisation de la voirie et des réseaux divers jusqu'aux limites du terrain où seront implantés les quatre futurs logements.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Questembert

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de compétence transport à la région (Loi Notre) le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Questembert est dissout au 31 décembre 2019.

Cette dissolution a été actée par le SITS, par délibération du 18 juin 2019.

SALLE DES SPORTS

Réfection panneaux de baskets

Sur proposition du Maire, une consultation a été réalisée pour la réfection des panneaux de baskets de la salle des sports. Après examen des différentes offres, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société Sport Nature de Beignon (56) pour un montant de 5 010,80 € H.T.

ECHANGE COMMUNE/EARL DE BRÉHARDEC

(CR Lesnaré)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à un échange du chemin rural situé entre les parcelles ZN 68 et 41 et la parcelle ZN 69 au lieu-dit Lesnaré appartenant à l'Earl de Bréhardec. Il missionne la Société Quarta de Molac (Géomètres) afin d'établir le document d'arpentage et autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette régularisation.

RESSOURCES HUMAINES

Augmentation de la durée hebdomadaire de l'Adjoint territorial du patrimoine

M. Le Maire indique que, suite à un surcroît de travail à la bibliothèque/médiathèque, il est nécessaire d'augmenter de 3 heures la durée hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide, après accord du Comité Technique Paritaire Départemental de modifier l'emploi relevant du grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine, à raison de 13 heures hebdomadaires (au lieu de 10 heures).

ATELIER MUNICIPAL

Contrat de maintenance porte sectionnelle

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Société KONE d'Hennebont relative à la maintenance de la porte sectionnelle située à l'atelier municipal pour un montant annuel H.T. de 174,59 €.

SALLE AGAPANTHE

Tarif location

Suite à des demandes de particuliers pour l'utilisation la salle l'Agapanthe en vue d'événements familiaux de courte durée (vin d'honneur...), le conseil municipal décide de louer la petite salle au tarif de 50 €.

DÉPENSES INVESTISSEMENT 2020

Autorisation règlement dépenses investissement 2020 à hauteur du 1/4 du budget N-1

Dans l'attente du vote du Budget 2020 et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à régler les premières factures d'investissement sur le premier trimestre 2020 dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au BP 2019.

FUTUR LOTISSEMENT

Choix du nom du futur lotissement - secteur Kériel Sud.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménage-

ment sur un terrain communal situé dans le secteur de Kériel sud en vue de réaliser un lotissement. Le Conseil Municipal décide de le dénommer « Le Domaine des Landes ».

ÉQUIPEMENTS

Acquisition d'extincteurs supplémentaires pour les bâtiments communaux

Suite à la vérification annuelle des extincteurs dans les bâtiments communaux, le Conseil Municipal accepte un devis de la Société A. E. Services de Questembert relatif à l'acquisition d'extincteurs supplémentaires pour un montant de 533,00 € H.T.

21 FÉVRIER 2020

RÉHABILITATION BÂTIMENT RUE DU CALVAIRE

Plan de financement

Dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment en centre bourg en 2 logements locatifs sociaux et de 2 locaux tertiaires, Monsieur Le Maire propose de valider le plan de financement ci-contre :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider le plan de financement de la réhabilitation du bâtiment.

DÉPENSES	MONTANT
- Charge foncière	160 469
- Travaux	497 800
- Honoraires	65 441
- Révisions	33 643
TOTAL	757 353

RECETTES	MONTANT
- Subvention Etat	6 827
- Conseil Départemental	6 000
- Questembert Communauté	5 000
- DSIL	82 500
- DETR	105 000
- Pays -Région	103 109
- Prêt PLUS CDC	90 000
- Prêt PLAI CDC	90 000
- Prêt compl. et autofinancement	268 917
TOTAL	757 353

SIAEP DE QUESTEMBERT ADHÉSION DES COMMUNES DE PLUHERLIN ET SAINT-GRAVÉ

Adhésion des communes de PLUHERLIN et de SAINT-GRAVÉ au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de la Région de Questembert au 1er janvier 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide : d'approuver la demande d'adhésion des communes de PLUHERLIN et de SAINT-GRAVÉ au SIAEP de la Région de Questembert au titre de la compétence obligatoire « étude du projet d'alimentation en eau potable, la réalisation des travaux et l'exploitation du service d'eau », à compter du 1er janvier 2021.

CHOIX DU NOM DE L'IMMEUBLE « BÉDARD »

En vue de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment en locaux tertiaires au rez de chaussée et logements locatifs sociaux à l'étage situé « 3 rue du Calvaire », le Conseil Municipal décide de nommer l'immeuble et valide « La Locomotive ».

ECHANGE AMIABLE ENTRE LA COMMUNE ET MME DE MONTI CATHERINE

Le Conseil Municipal accepte un échange amiable entre la Commune et Mme DE MONTI Catherine domiciliée à Larré « 11 rue du Calvaire ».

Mme DE MONTI cède à la commune une partie de la parcelle ZP n° 83 localisée au Nord-Ouest d'une superficie de 15 m² située à « 11 rue du Calvaire » en échange d'une partie de voirie contigüe de cette même parcelle localisée au Sud-Ouest pour une surface de 16 m².

La commune prend à sa charge 50 % du montant des frais et l'autre moitié sera à la charge de Mme DE MONTI.

28 MAI 2020

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur SÉRAZIN, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Election du maire

Madame Simone MALVILLE ayant présenté sa candidature pour le poste de maire, a obtenu 15 voix sur les 15 suffrages exprimés. Elle a donc été élue maire et a été immédiatement installée.

Charte de l' élu local

Une lecture de la charte de l' élu local a été réalisée lors de cette séance, conformément à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, et les documents transmis aux élus municipaux.

Adjointes et des conseillers délégués

M. Cyrille KERRAND présente sa candidature pour sa liste d'adjoints (4 adjoints pour la commune). Il obtient 15 voix sur les 15 suffrages exprimés. Trois conseillers délégués sont désignés sur la liste sur des compétences particulières.

19 JUIN 2020

L'ensemble du conseil municipal était présent, soit 15 personnes. Ce CM s'est déroulé à huis-clos dans la salle Agapanthe.

DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le maire expose les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales L 2122-22 qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à Madame le maire l'ensemble des attributions énumérées à l'article L 2122-22.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour elle d'en rendre compte au conseil municipal en application de l'article L 2122-23 du CGCT.

TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2020

Le conseil municipal décide de reconduire pour l'année 2020, les taux d'imposition fixés en 2019, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 19.17 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52.56 %

SUBVENTIONS

Le montant des subventions allouées pour 2020, s'élève, au total à : 4 450 € pour l'école et à 4 340 € pour les associations.

ÉQUIPEMENT

Acquisition matériel informatique pour l'école

Le conseil municipal décide d'acquérir auprès de la Société SE-ROO Informatique 10 unités centrales (matériel reconditionné)

Indemnités du Maire et des adjoints

Le montant des indemnités de fonction est fixé en % du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie en fonction de la population (pour Larré 51.6% soit 2,006.93 €).

Madame Malville a expressément demandé que son indemnité soit moindre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux demandé qui correspond à un montant de : 1,205.71 € brut (au lieu de 2,006.93 €)

- Adjointes au Maire au taux de 13% de l'indice brut 1027 soit 505.62 € brut
- Conseillers délégués au taux de 9% de l'indice brut 1027 soit 350.05 € brut.

Désignation des délégués titulaires pour le Syndicat Intercommunal Alimentation en Eau Potable de Questembert et le Syndicat Départemental Électricité du Morbihan.

Mise en place des commissions et comités

destinées aux fonds de classe de l'école publique « Les Petits Apprentis », pour un montant de 1.150,00 € TTC

Abonnement logiciel

Sur proposition de Madame le maire, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société Média Bureautique pour un abonnement (avec un essai d'un an) d'une licence Adobe Creative Cloud qui permettra la réalisation de tous les supports nécessaires à la communication municipale pour un montant de : 1.049,86 € TTC

MODIFICATION STATUTS SIAEP

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 portant extension du périmètre du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la Région de Questembert aux communes de Caden et Malansac.

Considérant que l'adhésion au SIAEP de deux communes supplémentaires au 1^{er} Janvier 2020 requiert une mise à jour des statuts du SIAEP.

Considérant qu'il convient également de préciser dans les statuts le descriptif des compétences du SIAEP ainsi que certaines dispositions d'ordre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIAEP telle que présentée et autorise Madame le maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

AUTRES POINTS ABORDÉS :

Compte-rendus du conseil d'école et de commissions.

La sécurité des bâtiments alloués aux services techniques.

Ré-ouverture de la médiathèque au public à partir du 22 juin.

9 JUILLET 2020

Le conseil s'est réuni le jeudi 9 juillet à 20h – Tous les membres du Conseil municipal étaient présents. Conseil à huit clos.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Budget principal

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 955.359,00 €

et s'élève en section d'investissement :

- dépenses 642.597,00 €
- recettes 701.766,00 €

Budget annexe – logements sociaux

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à : 93.539,00€ en section de fonctionnement et 28.859,00 € en section d'investissement.

Budget annexe – lotissement St Aignan

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à : 82.774,31€ en section de fonctionnement et 73.692,00 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal décide de clôturer le budget annexe du Lotissement Saint-Aignan lorsque toutes les écritures seront passées.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2020 proposé.

EMPRUNT

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la décision de Mme Malville : passer l'emprunt pour la Salle Agapanthe qui était à taux variable, à taux fixe, avec un taux de 1,75%.

CCID

Composition d'une liste des 24 personnes pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La Direction Générale des Finances Publiques désignera ensuite 6 commissaires titulaires et 6 suppléants parmi la liste proposée.

DEVIS VALIDÉS

Petit train de la cour de l'école

Le devis pour l'acquisition d'un train (3 modules) modèle « Petit Express » pour la cour de l'école, destiné aux enfants de 3 à 12 ans a été accepté à l'unanimité. Devis de Société Synchronicity de Guidel d'un montant de : 9.109,20 € HT.

Traitement des fissures salle Agapanthe

le Conseil Municipal valide le devis de la Société DEBAYS à Pleucadeuc, d'un montant de 2.574,00 € HT pour des travaux de traitement de fissures sur la salle « Agapanthe ».

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les différents projets : La locomotive, Le Domaine des Landes et le Clos du Rohelet.
- Compte-rendu des dernières commissions : voirie, animations, environnement.
- Cérémonie des Vœux 2021 : la date a été fixée au 10 janvier 2021.

Vous trouverez l'intégralité des compte-rendus de conseils municipaux, des comptes administratifs et comptes de gestion en mairie ou sur le site internet :

[https://larre.questembert-communaute.fr/rubrique vie-communale > conseils](https://larre.questembert-communaute.fr/rubrique-vie-communale%3Econseils)



VIE INTERCOMMUNALE

POINT ACCUEIL JEUNES

Besoin d'un espace d'écoute, de parole ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques...
- aux parents confrontés à des difficultés avec leurs enfants.

Le PAEJ vous accueille à Vannes, dans les locaux de l'Association Cap Avenir, 14 Avenue Victor Hugo.

D'autres accueils sont possibles à Questembert, Grand-Champ.



CONTACT

tél. 06 48 60 62 40

mail. contact@paej-paysdevannes.fr

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.

LOYERS IMPAYÉS

AGISSEZ MAINTENANT, N'ATTENDEZ PAS !

Réagissez dès le premier impayé ! En cas de difficulté pour payer le loyer et les charges, qu'il s'agisse d'une situation exceptionnelle liée à des difficultés momentanées dues à la crise sanitaire ou de difficultés plus sérieuses, il est important de contacter rapidement le propriétaire bailleur afin de lui expliquer la situation et de chercher avec lui des solutions avant que la dette ne s'aggrave.

Si la loi suspend les expulsions locatives jusqu'au 10 juillet 2020, elle n'interrompt pas la procédure en résiliation de bail, ni celle relative au recouvrement des dettes locatives.

Des dispositifs d'accompagnement existent. Différents organismes peuvent être saisis par le locataire ou le bailleur afin de les accompagner dans le cadre du traitement de la dette.

Quelle que soit votre situation, contactez l'ADIL. Elle pourra vous expliquer ce que vous pouvez faire (procédures, services sociaux, aides et accompagnement possibles...) et vous orienter de manière personnalisée vers les différents acteurs pouvant vous aider.

Les conseillers-juristes apportent un conseil de proximité : ils accueillent en face à face les usagers dans les locaux de Vannes (Laroiseau) et Lorient (Espace Info Habitat) ou dans l'une de ses 31 permanences en Morbihan.

Numéro vert SOS Loyers Impayés 0 805 16 00 75 (*gratuit d'un poste fixe*) à la disposition des locataires et des bailleurs.

En 2019, près de 50 000 consultations ont été délivrées dans les ADIL sur les questions d'impayés et d'expulsions.

Après consultation d'une ADIL, 2 locataires sur 3 trouvent une solution concrète à leur problème d'impayé. Et près de 90 % des bailleurs trouvent une solution, amiable ou judiciaire (étude ANIL- Septembre 2018).



ADIL du Morbihan

tél. 02 97 47 02 30

adil.56@wanadoo.fr

www.adil56.org



NAVETTE ESTIVALE

Pour la 3^e année, Questembert Communauté propose une navette en direction de Damgan, tous les mardis et jeudis du 16 juillet au 20 août 2020.

Pour 2€ (-18ans) ou 4€, profitez d'un aller-retour dans la journée vers le littoral !

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la navette.

Le mardi au départ de Larré

	Aller	Retour
Larré rue de la Forge	9h50	19h10
Damgan P. rue du Briellec	11h00	18h00

Consultez tous les horaires :

[www.questembert-communaute.fr/
services/mobilite-deplacement/
navette-estivale-saison-2019/](http://www.questembert-communaute.fr/services/mobilite-deplacement/navette-estivale-saison-2019/)



DÉCHÈTERIES

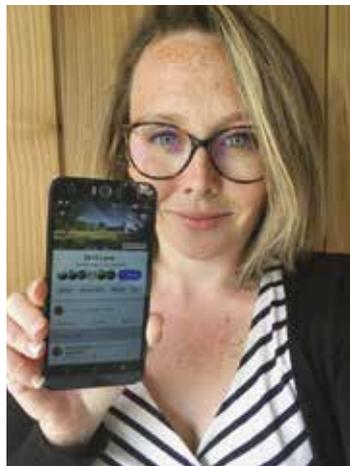
HORAIRE D'ÉTÉ

Jusqu'au 30 septembre, les déchèteries de Kervault et de l'Epine ferment une demi-heure plus tard le soir.

Les déchèteries fermeront donc à 17h30 du lundi au jeudi (au lieu de 17h) et à 18h le vendredi et le samedi (au lieu de 17h30).

NOUVEAUX SERVICES

LE GROUPE FACEBOOK 3615 LARRÉ



Audrey Evrard,
fondatrice du
groupe Facebook

«Bonjour a tous,
Il m'est venu l'idée de
créer « 3615 Larré »
après avoir cherché, en
vain, un groupe d'habi-
tants larréens, dédié aux
échanges, sur les réseaux
sociaux. On a trouvé une
belle entraide en arrivant
ici, l'idée était de pour-

suivre sur cette lancée, alors je me suis dis «vas-y, lance l'idée !» Je ne savais pas si ça allait marcher. **Finalement, vous êtes plus de 230 abonnés !**

Pourquoi «3615 Larré» ? Petite pointe d'humour, certains d'entre nous ont sûrement fait leurs premières recherches numériques sur le minitel, qui pourrait toujours servir d'ailleurs puisqu'on ne capte pas encore partout ! Et «à l'époque», on trouvait de tout sur le minitel !

Maintenant, c'est plutôt le Wi-Fi, internet et les réseaux sociaux qui sont d'actualité et font souvent partie de notre quotidien. Cela permet d'être connecté au monde entier, cependant, on ne connaît pas toujours ses voisins ! Les commerces larréens, les associations, les activités et les événements organisés permettent de nous côtoyer «pour de vrai», je souhaitais ajouter cette contribution «virtuelle» pour favoriser les échanges, l'entraide et la communication. 7j/7. 24h/24.

J'ai donc pensé à «3615 Larré», afin de partager entre nous des bons plans, des petites annonces, des demandes de coup de mains, des échanges d'infos, des initiatives citoyennes...

La liste est non exhaustive, le but serait que tout le monde accède à ce groupe, y partage et poste ce qu'il souhaite. N'hésitez pas à être acteur de ce mouvement, lancer des initiatives, et proposer des idées. Toujours dans un bon esprit, l'humour est le bienvenu !

Partagez, likez, postez, restez connectés ! »

LARR-É LA BROCANTE !



Un nouveau commerce s'installe à Larré : une brocante doublée d'un atelier d'art.

En s'installant au 13 rue de la Fontaine saint Méen (anciennement ECO PAILLE) au lieu-dit La Croix rouge, **Didier Michault**, originaire d'Elven, fait d'une pierre deux coups : il offre, d'un côté, un grand **espace aux amateurs de brocante** qui pourront y trouver objets vintage, vieux jouets, affiches de cinéma, objets religieux, vieux tissus, entre autres.

Dans une autre partie de l'atelier, il propose **ses créations en bois naturel** qui sont déjà visibles en ligne sur son site internet à l'adresse suivante : www.collection-emergences.com

«L'atelier brocante» a ouvert ses portes le samedi 18 juillet.

Il accueillera le public **le samedi, de 10h à 19h et le reste de la semaine sur rendez-vous.**

La commune de Larré souhaite la bienvenue et une bonne installation au nouvel arrivant.



AGRICULTURE

À CHAQUE SAISON SON ACTIVITÉ

L'été, c'est la période de pleine activité dans les champs !



BIENTÔT LA RÉCOLTE DES CÉRÉALES

Le blé, l'orge, le triticale sont des céréales semées en novembre (variétés d'hiver) ou mars (variétés de printemps). Les moissons s'étalent généralement de fin juin à fin juillet. Mais cette année ? En effet, cette année est très particulière : souvenez-vous de la météo cet hiver... A cause de la pluviométrie importante, les semis n'ont pas été faits dans de bonnes conditions et beaucoup de champs prévus en céréales d'hiver n'ont pas été semés.

La moisson est réalisée à l'aide d'une moissonneuse batteuse qui permet de récupérer les grains dans une remorque et laisser les tiges dans les champs. Cette paille est laissée quelques jours au sol pour sécher puis est ramassée en bottes ou rounds. Elle servira de paillage pour les litières des animaux. Les grains sont soit utilisés directement à la ferme pour l'alimentation des vaches ou des porcs, soit livrés à une usine de fabrication d'aliment pour les animaux d'élevage.

Les moissonneuses batteuses appartiennent à des CUMA (coopérative agricole qui met en commun du matériel agricole entre plusieurs agriculteurs adhérents) ou ETA (entreprise de travaux agricoles).

COUPER DE L'HERBE POUR LA CONSOMMER L'HIVER

On profite que l'herbe pousse bien au printemps et l'été pour la couper et faire du foin qui sera mangé pendant l'hiver. Pourquoi vous voyez plusieurs passages de tracteur après la fauche d'herbe ? Car l'agriculteur vient couper l'herbe (avec une faucheuse), l'aère et la retourne pour bien l'exposer au soleil (avec une faneuse), puis la met en ligne (avec un andaineur) avant de la ramasser. L'herbe est ensuite compactée en rounds ou bottes pour être stockée et distribuée aux vaches lorsque la pousse de l'herbe sera insuffisante pour pâturer.

Le foin est une herbe qui a bien séché, car il faisait très beau temps lors de la coupe. Si l'herbe est un peu trop humide au moment de la ramasser, le round est enveloppé dans un film plastique. Cette herbe ainsi conservée est appelée enrubannage. Les différentes épaisseurs de films plastiques garantissent l'étanchéité de l'enveloppe, ce qui permet d'éviter que l'herbe ne moisisse. Le temps que les agriculteurs les rangent en bâtiments, on a l'impression de voir de gros chamallows dans les champs. Il y en a surtout des verts, mais aussi des bleus, des roses, des jaunes. Pour ces trois dernières couleurs, l'agriculteur verse un don à l'Arc pour la lutte contre le cancer du sein (pour le rose), le cancer de la prostate (pour le bleu) et les cancers des enfants (pour le jaune).



LE MAÏS Pousse !

Sur le territoire, l'activité agricole principale est l'élevage de vaches laitières. Les agriculteurs cultivent du maïs pour compléter les repas des vaches pendant l'hiver quand l'herbe ne pousse plus. Le maïs leur apporte l'énergie nécessaire à la production de lait. Cependant, cette énergie peut être apportée sous d'autres formes et certains élevages ne distribuent pas de maïs ensilage aux vaches, elles produisent ainsi du lait en consommant de l'herbe (pâturée et récoltée), des céréales, des betteraves.

Le maïs a été semé entre fin avril et mi mai, après que l'agriculteur ait préparé la terre en apportant du fumier ou du lisier comme engrais. Le semoir dépose les graines une à une, à une densité de 10 graines par m². Chaque graine semée donnera un plant avec 1 ou 2 épis de maïs, appelés aussi poupées de maïs. Pendant la croissance des plants de maïs, l'agriculteur empêche les mauvaises herbes de se développer en binant ou en appliquant du désherbant. Ce désherbage est important : si il laissait les mauvaises herbes, elles consommeraient l'eau et les nutriments du sol essentiels à la croissance du maïs. C'est une culture bien adaptée à la Bretagne, elle n'a pas besoin d'être arrosée car il pleut suffisamment. Pour faire de l'ensilage, le maïs est récolté fin septembre début octobre avec une ensileuse qui hache les plants de maïs en morceaux de 1 à 2 centimètres. A la ferme, le maïs ensilage est stocké en tas très tassés de telle manière qu'il puisse se conserver pendant un an.



Groupe agriculture et territoire de Questembert communauté, composé de 15 agriculteurs de la communauté de communes.

VIVRE ENSEMBLE



ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES

Le droit de propriété est absolu mais... «*La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres*» ! Alors, si chacun est libre de planter sur son terrain les arbres et arbustes qu'il souhaite, sauf règlement contraire de copropriété ou communal (ex : certaines communes interdisent de planter du bambou), encore faut-il **respecter les distances de plantation par rapport aux fonds voisins, mais aussi les entretenir** (coupe, ramassage des feuilles, éviter le risque de chute de branche par vent fort...) pour limiter leur hauteur. En effet, les arbres et arbustes peuvent causer des désagréments (chute de feuilles qui viennent boucher les gouttières et noues des toits...) voire même un préjudice à votre voisin (perte d'ensoleillement, préjudice de vue).

ARBRES DÉBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale... Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins

de 2 mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les riverains doivent **obligatoirement** élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, téléphone et l'éclairage public. Si cela est le cas, il est urgent et obligatoire d'élaguer l'arbre, opération dont la responsabilité incombe au propriétaire du terrain sur lequel pousse l'arbre. Si celui-ci pousse à proximité d'une ligne électrique, il est obligatoire de demander une autorisation à ERDF.

La mairie peut vous contraindre à tailler vos végétaux. Selon l'article 2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, et si la mise en demeure reste sans résultat, la mairie peut mandater une entreprise pour entreprendre les travaux d'élagage, travaux qui seront facturés au propriétaire ; celui-ci peut s'exposer, en outre, à une amende de 1500 €.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.elagage.net/droits-obligations>

DRONE...



ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Les personnes se trouvant dans le champ de vision d'un drone, **vous ne pouvez, sans leur autorisation, enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier ces personnes (visages, plaques d'immatriculation...)**. Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.). Vous ne pouvez pas utiliser les images prises dans un but commercial ou professionnel.

En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous encourez un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630

LES CHATS « ERRANTS »

On appelle chats errants les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe sur le territoire d'une commune.

La loi interdit de nourrir les chats errants, « les nourrir ne fait que les concentrer au même endroit » dans certains départements.

Cela part d'un bon sentiment mais les personnes qui le font contribuent à augmenter la population des chats errants et les désagréments qui vont avec. Ils provoquent des nuisances sonores (bagarres, miaulements) et olfactives : marquages urinaires, bagarres nocturnes, bruits et miaulements intempestifs, destructions de poubelles. Ils représentent **un risque sanitaire** pour les autres animaux domestiques. Compte-tenu de leurs conditions d'animaux errants, ils ne bénéficient la plupart du temps d'aucun suivi sanitaire.

Ils prolifèrent de façon exponentielle (un couple de chats peut donner théoriquement en 5 ans, 15 552 descendants). Sans parler de l'impact financier pour une commune. Car la seule méthode efficace de contrôle des populations de chats sauvages est la stérilisation. Sur ordre du maire ou de la gendarmerie, une association peut procéder à la stérilisation des chats errants. Cette opération comprend 3 phases : pose de piège, stérilisation et relâcher sur le territoire sur lequel il a été pris. Elle est à la charge de la commune et coûte environ 110 € par chat.



ENVIRONNEMENT

MARCHE VERTE



Une petite randonnée sur Larré , ça vous tente ? Motivé ?

Débutant, confirmé, professionnel, enfants, parents, cousins cousines, pépé, mémé, tante Lucie et tonton Roger... mais aussi et surtout toutes les personnes motivées et joyeuses !

Je vous donne **rendez-vous pour une "randonnée ou promenade dominicale" le dimanche 20 septembre, devant la mairie à 9h00.**

Partons à la découverte de Larré et de son environnement, dans la joie et la bonne humeur. Ce n'est pas une compétition et c'est accessible à tous. Les enfants malgré tout de moins de 12 ans devront être accompagnés. Il faudra prévoir bien entendu de l'eau ainsi que de bonnes chaussures.

Je vous propose pour cette première "expédition environnementale" le parcours de la Noë des dames, le choix de la distance se fera en fonction des participants ainsi que de la motivation de chacun.

En fonction du succès de cette matinée et en lien avec la mairie, je vous proposerai une fois par mois de parcourir les sentiers environnants.

A l'issue de la randonnée, un petit pot "zéro déchet" vous sera proposé. Pour des questions d'organisation, merci de confirmer votre participation ainsi que le nombre de personnes par mail à info.larre@gmail.com ou au numéro suivant : 07 86 24 31 26

MATINÉE CITOYENNE

Merci à tous les participants du samedi 20 juin ! Quelques photos en dernière de couverture. Un autre rendez-vous sera fixé un peu avant la Toussaint pour nettoyer le cimetière.

STOP AUX DÉCHETS JETÉS DANS LA NATURE !

Si la crise de la covid 19 a révélé des comportements et initiatives exemplaires, dans tous les domaines, elle n'a pas eu raison des incivilités telles que les dépôts sauvages d'ordures que l'on déplore régulièrement.

Un rappel donc aux pollueurs : que dit la loi ?

Qu'il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte des déchets définies par la mairie (communauté de communes) (jour, horaires, tri).

Ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende pénale (68 €).

En attendant que les mauvaises habitudes disparaissent, voici, pour les amateurs de poubelles sauvages, une liste de synonymes pour les objets qu'ils déposent incognito dans l'espace public : débris, déchets, immondices, ordures, résidus, rebut, restes...

Et la liste n'est pas exhaustive !



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La mairie reçoit régulièrement des plaintes des habitants concernant la vitesse des véhicules dans le bourg, ou encore le non-respect du code de la route.

Nous souhaitons donc rappeler à tous de respecter les limitations de vitesse sur les routes de campagne, la zone 30 du bourg, mais aussi les interdictions de stationnement sur les trottoirs. La sécurité des enfants, des piétons ou cyclistes et le bien-être de tous en dépendent. **Nous comptons donc sur chacun pour rester vigilant !**

VIE SCOLAIRE

LES PETITS APPRENTIS RELÈVENT LES DÉFIS... DU CONFINEMENT !



Classe PS / MS : les tours

Classe MG / GS : un bonhomme en ustensiles de cuisine, semer...



Classes CP-CE1 / CE1-CE2 : les sandales du confinement, cocktails et cuisine...



Classe CM : land-art



L'ÉCOLE LES PETITS APPRENTIS

La fin de l'année a été mouvementée. Les élèves confinés ont travaillé à la maison avec l'aide de leurs parents.

Pour agrémenter ce moment, les maitresses n'ont pas seulement envoyé du travail. Elles ont proposé aux élèves de réaliser quelques défis : construire une tour la plus haute possible, faire des plantations, inventer un personnage avec des ustensiles de cuisine, fabriquer des chaussures d'été en matériaux recyclés, concocter un cocktail bicolore, cuisiner en suivant des recettes, écrire des blagues ou confectionner un mandala en land art...

Les enfants, et quelques parents, ont vraiment fait preuve d'imagination. Bravo à tous !

Voici le résultat de certains de ces défis.

L'équipe enseignante souhaite un bel été à tous. La rentrée aura lieu le 1^{er} septembre 2020 à 8h45.

CONTACT

tél. 02 97 67 20 55

e-mail : ec.0560392x@ac-rennes.fr



ORGANISATION & PROTOCOLES SANITAIRES

Le déconfinement a obligé les enseignants et le personnel de la commune à se réorganiser et toujours s'adapter ! Certaines élues se sont aussi rendues disponibles pour venir en soutien à l'équipe péri-scolaire pour l'organisation des repas de la cantine ainsi que pour la surveillance de la cour, la désinfection des jeux...

L'ACCUEIL DE LOISIRS INVESTIT LES LOCAUX DE L'ÉCOLE



Covid oblige... L'équipe de l'enfance et jeunesse de la Communauté de communes a aussi dû s'adapter ! En effet, les enfants sont d'habitude accueillis en groupe sur les sites de Questembert, La Vraie Croix ou Berric.

Cette année, cette organisation a été chamboulée et, pour ne pas « mélanger » les enfants, ceux-ci ont été accueillis dans leur propre commune. Larré a donc mis à disposition tout le mois de juillet les locaux de l'école. Les petits vacanciers reviennent donc dans les salles de classe, mais pour des ateliers, bricolages, jeux de cirque, animation pêche ou pique-nique à l'étang...

RENTREE SEPT. 2020



N'oubliez pas ! L'inscription ou la ré-inscription des enfants à la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 doit être faite pour le **vendredi 14 août 2020 au plus tard.**

Merci de passer en mairie pour récupérer les fiches d'inscription pour la cantine, ainsi que pour la garderie.



TRANSPORTS SCOLAIRES



A partir de septembre 2020, les services de transports scolaires seront assurés par la Région Bretagne.

Vous êtes parent d'un collégien, lycéen... merci de prendre contact avec Breizhgo pour tout renseignement complémentaire. Plus d'infos : www.breizhgo.bzh

VIE SOCIALE & CULTURELLE

QUELQUES ACTIONS PENDANT LE CONFINEMENT

LES COUTURIÈRES DU CŒUR MOBILISÉES



« **Un masque par habitant** » avant la fin du confinement, c'était l'initiative et l'objectif de Simone Malville. Derrière leurs machines à coudre, ou équipée du fer à repasser, du mètre et des ciseaux, une équipe de couturiers et couturières bénévoles s'est réunie **presque tous les après-midis pendant 3 semaines pour réaliser 1000 masques** en ayant préalablement fait des appels aux dons de tissus, de galons, d'élastiques...

Les masques ont ensuite été distribués à l'ensemble de la population larréenne par les conseillers élus le 15 mars.

Merci à l'ensemble des participants pour leur investissement !

DESSINS D'ENFANT

Pendant ces longs mois confinés, quelques enfants ont exprimé leurs émotions, leurs messages de soutien par l'intermédiaire de leurs dessins. Merci pour leur participation !

Les dessins ont été exposés sur un panneau sur la place de l'église.



LE CONCOURS DE LA PLUS BELLE COIFFURE MOCHE

Elie Renou, la coiffeuse de Larré, a eu l'idée, après plusieurs appels au secours de ses clients confinés... **de lancer le concours de « la plus belle coiffure moche de confinement »**. Son souhait a été d'**alléger une situation un peu compliquée** en lançant ce concours humoristique sur les coiffures loupées faites maison, ou sur les coupes de cheveux non maîtrisées !



Résultat : une cinquantaine de participants ont envoyé leur photo sur la page facebook d'Elie Coiffure, et deux gagnants ont été désignés par un jury de commerçants ! Vous en avez certainement entendu parler : car nombreuses ont été les interviews dans la presse, à la radio (France Inter, France Bleu, Hit west...), ou des clins d'oeil à la télé (dans l'émission de Cyril Hanouna ou le JT de M6).

24 HEURES SUR UN TAPIS DE COURSE

C'est le défi sportif que s'est lancé Hugo Boy pendant le confinement pour venir soutenir à sa façon le personnel soignant !

Résultat : 95 kilomètres parcourus en 24 heures, alternativement sur tapis de marche, tapis de course et en extérieur sur les routes et sentiers de Larré dans la limite d'un kilomètre à la ronde.

Cette action, nommée « Larré compense », lui a permis de récolter 1000 € ! Cette somme sera prochainement reversée à l'hôpital de Vannes et à l'EHPAD de Questembert. Bravo et merci à Audrey Evrard pour l'aide apportée dans la mise en oeuvre.





ADOS, JEUNES

Il n'y a pas que les adultes qui se réunissent en conseil municipal, les enfants peuvent aussi participer à la vie de leur commune.

CONSTITUTION D'UN COLLECTIF

JEUNES

- Tu es écolier(e)/collégien(ne) ou lycéen(ne) en classe de CM1/CM2 jusqu'en terminale.
 - Tu habites Larré.
- Tu as des idées et tu souhaites t'investir dans la vie de ta commune.

Alors, prends contact avec ta mairie :
mairielarre@wanadoo.fr ou
d.sayer.adospportassolarre@gmail.com

NOUVEAUX ARRIVANTS

L'accueil des nouveaux arrivants sur Larré est prévu début décembre. Cette rencontre avec les nouveaux Larréens permettra de leur présenter les acteurs associatifs et professionnels de la commune, de leur transmettre flyers, pass bienvenue, plan de la commune et autres infos utiles...

COMMISSION SOLIDARITÉ

Afin de créer du lien social, une première idée serait de faire un goûter le jeudi 17 septembre, à la salle Agapanthe afin de réunir le plus grand nombre de personnes isolées ou seules pour échanger et mieux se connaître.

LE REPAS DU CCAS

Cette année sera l'année du changement. En effet la date retenue sera le **samedi 21 novembre**, salle Agapanthe pour rassembler nos aînés.

ATELIER COUTURE

Vous voulez apprendre les bases de la couture : faire un ourlet, coudre une boutonnière ou une fermeture éclair... Ou vous vous débrouillez un peu mais vous aimeriez partager ce loisir avec d'autres et réaliser un projet fini en une séance, tel qu'un petit accessoire : pochette, sac, porte-feuille... Rejoignez-nous !

Une première réunion d'informations aura lieu le **vendredi 11 septembre, à 20h** à la salle de mimosas pour interroger les intéressé(e)s sur la fréquence, l'organisation... L'idée est de monter un groupe où chacun(e) viendrait avec son matériel, et que la participation soit libre et gratuite. **Plus d'info** : Elie Renou - salon de coiffure

ATELIER GÉNÉALOGIE

Le samedi 20 juin les membres du collectif-culture, amateurs passionnés de généalogie se sont retrouvés à la salle les mimosas. Le temps du confinement a permis à certains de faire beaucoup de recherches et bien sûr des découvertes intéressantes. Bernard se bat avec le calendrier républicain, Marguerite parcourt les archives du Royaume de Belgique, René avait proposé son aide en visio-conférence, Christine, Joëlle, Martine et Christian n'étaient pas libres et Michèle, comme d'habitude, guide les recherches et répond aux questions diverses.

Notre activité reprendra, nous l'espérons en septembre, elle est ouverte à tous ceux qui ont envie de faire des recherches pour retracer l'histoire de leur famille, leur maison ou leur commune... Les débutants seront aidés et les chercheurs confirmés pourront comparer leurs trouvailles et leur façon de rechercher. Nous prévoyons de nous retrouver le samedi 12 septembre à 14h, à l'espace culturel du Pont-Gohlen, salle les Mimosas.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Bernard au 06 77 82 32 29.

LIVRES D'OR DE NAISSANCE

La commune est toujours heureuse d'accueillir les nouveaux nés ! Bienvenue aux petits bouts et félicitations aux heureux parents !



VIE SOCIALE & CULTURELLE

ENFANCE & JEUNESSE



Les activités pour les 0/3 ans vont reprendre en septembre 2 fois par mois, si le contexte sanitaire le permet, ainsi que les activités pour les 8 ans et plus à raison d'un après-midi par vacances scolaires sauf celle de Noël.

Nous envisageons, pour les 4/7 ans, la mise en place d'un après-midi ludique sur le même mode que celui des 8 ans et plus. Vos enfants seraient-ils intéressés ? Quels contenus aimeriez-vous y voir (jeux de société, jeux extérieurs, activités manuelles...)?

Animations bébés joueurs et éveil ludique, atelier loisirs créatifs : dates sur le calendrier des manifestations, p. 2

BOITE À IDÉES

Une boîte à idées, décorée par les enfants du centre de loisirs, a été mise en place au niveau de la mairie et une à la médiathèque. N'hésitez pas à vous en servir pour nous faire part de vos souhaits et de vos idées.

LUDOTHÈQUE



La ludothèque vous met à disposition à la location des jeux enfants, jeux d'ambiance, de stratégie, jeux en bois... compris dans l'abonnement à la médiathèque.

Vous souhaiteriez participer à des animations jeux, tournois de carte... La ludothèque ouvre ses portes pour faire découvrir ses jeux et partager un moment convivial. Plus d'infos prochainement...

Contactez Nathalie Delbos et/ou Estelle Tidu
email : info.larre@gmail.com

MARDI DE PAYS

RDV le mardi 18 août, à l'étang du Pont-Gohlen. Spectacle de jonglage.

Lianito, troubadour, du roi de Bohême Charles IV, vient partager son amour du jonglage et de la musique. Mandaté par son roi, fils de Jean l'aveugle dernier empereur du Saint Empire Romain Germanique, il vient faire part de cet édit de la Bulle d'Or.



Spécialisé dans le jonglage des balles, ces sphères en bois, en pierre, en osier ont toutes des histoires à révéler sur l'origine des jongleurs.

Public et familles seront accueillis à 16h, pour un goûter.

Spectacle à partir à 16h30 – durée environ 40 minutes.
Gratuit – sur inscription en mairie, ou à l'Office de tourisme
info@rochefortterre-tourisme.bzh - tél. 02 97 26 56 00

FÊTE D'HALLOWEEN

Rendez-vous le vendredi 30 octobre, à l'Agapanthe.



Cette année, les petits et les grands sont invités à venir défiler déguisés en monstres, fantômes ou sorcières ! L'après-midi sera réservé aux plus jeunes avec un goûter animé...

Pour les ados, adultes, rendez-vous en début de soirée : au programme horreur et grands frissons.

Âmes sensibles, s'abstenir !



VIEUX NÉON

Spectacle « Le cabaret sanitaire de Vieux-Néon »

Du 17 au 26 septembre, Vieux Néon et sa fidèle brouette vont traverser le Morbihan depuis Roudouallec jusqu'à Théhillac. 180 kilomètres pour de vrai, en passant par Le Saint, Priziac, Inguiniel, Quistinic, Plumelin, Plaudren, Larré, Limerzel et Béganne.

Mercredi 23 septembre, halte à Larré pour un spectacle familial (à partir de 8 ans).

Néon joue « au chapeau », les spectateurs donnent ce qu'ils veulent. Le spectacle débutera à 18h et sera suivi d'un apéritif.

LA MÉDIATHÈQUE

Notre médiathèque reprend doucement vie et nous sommes très heureux de pouvoir vous proposer à nouveau des ateliers, expositions, troc aux plants... Toutes ces occasions de se rencontrer, d'échanger et de passer un bon moment ensemble nous ont beaucoup manqué !

Nous vous proposons alors en octobre un mois tourné vers notre ami le monde végétal pour apprendre à en prendre soin

EXPOSITION « JARDINER AU NATUREL »

Du 7 au 28 octobre - Pour les jardiniers soucieux de tenir compte de la nature telle qu'elle est, de la respecter, et ainsi de respecter notre environnement. Des engrais naturels au fait de favoriser les petites bêtes auxiliaires en passant par le compost et les cycles lunaires, cette exposition vous donne quelques clés et conseils. (exposition prêtée par la MDM).



TROC AUX PLANTES

Samedi 24 de 10h à 12h pour échanger ou apprendre les astuces de plantation de chacun, partager nos plantes préférées et visiter l'exposition si ce n'est pas encore fait !



RONDE D'HISTOIRES

Pour les tout petits (0-3 ans), nous ferons une ronde d'histoires autour de cette belle saison qu'est l'automne : mercredi 4 novembre à 10h30 (sur inscription).



EXPOSITION D'AQUARELLES

Du 25 novembre au 16 décembre

vernissage le vendredi 27 novembre à partir de 19h.

Connaissez-vous André Ardoin ? C'est votre voisin... et il est passionné par la peinture. Il vit en Bretagne depuis plusieurs années et a commencé l'aquarelle dans le Loiret en 2000 sous la houlette de Laurent Vauxion. Il aime peindre des natures mortes et des paysages souvent d'après ses propres photos prises au gré de ses voyages. A l'occasion du vernissage, les musiciens du village sont invités à venir avec leurs instruments pour partager un moment convivial entre villageois. (N'hésitez pas à nous rendre visite pour tout renseignement.)



ATELIER AQUARELLE

Il nous propose de partager sa passion lors de l'exposition mais aussi à l'occasion d'un atelier aquarelle sur le thème de Noël qui se déroulera le **mercredi 9 décembre de 10h à 12h pour les enfants** (8 à 12 ans) sur inscription.

TARIFS MÉDIATHÈQUE

Abonnement foyer Questembert Communauté : **12€ (20 € si non résident)**

Abonnement gratuit pour : les - de 18 ans, les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, AAH (sur justificatif).

Votre inscription vous donne accès au prêt dans les 13 médiathèques du Pays de Questembert. Avec votre carte personnelle, vous pouvez réserver et emprunter sur l'ensemble du réseau et la navette vous permet de récupérer et retourner les documents dans la médiathèque de votre choix. Pour consulter votre compte, rechercher et réserver des documents, vous pouvez vous connecter au site des médiathèques du pays de Questembert : vous y trouverez également toutes les informations pratiques (horaires, coordonnées) de la médiathèque de Larré et des 12 autres médiathèques du réseau.

www.mediatheques.questembert-communaute.fr



SOUTIEN AU NUMÉRIQUE

Vous avez un besoin particulier pour effectuer une recherche sur internet, ou effectuer certaines démarches administratives, remplir un formulaire en ligne ? Vous souhaitez découvrir certaines applications : maintenance de votre poste, tablette, réseaux sociaux... ?

Merci de prendre contact avec Estelle Tidu, par téléphone au 02 97 67 54 69 ou par mail à info.larre@gmail.com pour prendre rdv lors d'une permanence soit un mercredi matin, soit un samedi matin.

FÊTE DES VOISINS

A Kerplat, les habitants du village rassemblés autour du four à pain.



Aussi têtue qu'une Bretonne !

Depuis son installation à Kerplat il y a deux ans et demi, Elisabeth a une idée fixe : **faire revivre le four à pain**, repéré à son arrivée et qui n'a jamais fonctionné depuis sa remise en état il y a 30 ans. Après avoir obtenu l'autorisation de la mairie, elle s'est renseignée auprès d'associations, de boulangers, de bénévoles passionnés qui lui ont expliqué la procédure à suivre, proposant leur aide, prêtant leurs outils faits main, faisant tout pour que la tentative aboutisse (malgré l'absence de porte qui a obligé à improviser avec des plaques en fer).

Tout s'est déroulé comme prévu, en plusieurs étapes :



nettoyage de la sole du four, préchauffage du four pendant trois jours avant le jour J où sont allumés les fagots, indispensables à la montée en température (portée à 340°).

Le four a fonctionné !

Et il a permis de **préparer un repas au feu de bois sympathique, partagé en famille et avec les voisins** qui ont tous mis la main à la pâte en apportant pains, pizzas, tartes salées ou sucrées à faire cuire et à déguster !

Une première expérience réussie qui marque le début d'une nouvelle vie pour le four !

Pourquoi ne pas l'utiliser par exemple à des fins pédagogiques ? Ou pour de bonnes causes en vendant le pain cuit au four ? Tout semble possible à une condition : installer une porte afin de garantir la sécurité et la fiabilité nécessaires pour la fournée de Kerplat !

Remarque : pour les fours à pain appartenant à la commune de Larré, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la mairie pour toute utilisation à titre privé.

chaleur emmagasinée dans les parois).

ENFOURNEMENT. Après un contrôle de température, on enfourne alors la pâte à pain en commençant par enfourner les gros pains sur les côtés car ils sont plus longs à cuire et on termine par les petites pièces.

CUISSON. Les pains cuisent grâce à la chaleur emmagasinée. On peut y rajouter une gamelle d'eau pour apporter de l'humidité et une meilleure cuisson.

EN SAVOIR PLUS SUR L'UTILISATION DU FOUR À PAIN

COMBUSTIBLE. Il faut choisir un combustible calorifique tel que le noisetier et en faire des fagots.

CHAUFFAGE. La chauffe doit être très progressive pour éliminer l'humidité. L'opération de montée en température progressive après une longue non-utilisation s'appelle le déshumage 14.

Indicateurs signifiant que la température de cuisson (environ 300°) est atteinte : les pierres de la voûte deviennent blanches en

surface ; et des étincelles se produisent lors du passage d'un bâton de bois sur la pierre. C'est à ce moment qu'on enfourne les tartes ou pizzas, porte ouverte et braises en place, la température peut atteindre 350 °C sur la sole, la cuisson est très rapide.

DÉCENDRAGE. Quand il est assez chaud, on retire les cendres à l'aide d'un instrument à décrocher puis on retire les tisons. Il faut alors se dépêcher car le four est en train de « décaler » (perdre par rayonnement la

VIE ASSOCIATIVE

LARRÉ TONIC

Fin de la saison 2019-2020...

Cette année s'achève de manière particulière pour les 122 adhérents et les membres de l'association.

Mais ce satané COVID ne nous aura pas laissés sur la touche ! Nos cours, arrêtés depuis le mois de mars, ont pu reprendre début juin. L'occasion pour tous les sportifs qui le souhaitent, de pratiquer leur activité (la plupart du temps en extérieur). Les adultes comme les enfants étaient ravis de cette reprise, même pour quelques semaines.

... et coup d'envoi de la prochaine saison !

Toute l'équipe est sur les starting-blocks pour préparer la rentrée de septembre. Toutes les activités restent en place et nous avons choisi de **ne pas augmenter les tarifs des cotisations**. Pour compenser l'impact du COVID, nous proposons **10 % de réduction** pour toute réinscription.



LES ACTIVITÉS

- **Éveil corporel (PS/MS)** – jeudi de 17h à 18h
- **Éveil sportif (GS/CP)** – lundi de 17h à 18h
- **Multisports (CE/CM)** – jeudi de 16h45 à 17h45
- **Zumba enfant (CE/CM)** – vendredi de 16h50 à 17h50
(les enfants scolarisés à Larré sont pris en charge dès 16h30 à l'école)
- **Zumba adulte** – vendredi de 18h à 19h
- **Gym tonique adulte** – lundi de 20h15 à 21h15
- **Gym entretien adulte** – mardi de 10h30 à 11h30
- **Foot en salle loisirs adulte** – mercredi de 20h à 21h

RAPPEL DES TARIFS : 80 €/an

- Formule Duo : 150 €/an
- Formule Trio : 210 €/an
- Formule Quatuor : 250 €/an
- Foot en salle : 35 €/an

LES INSCRIPTIONS

Le goûter organisé traditionnellement en fin d'année avec les enfants n'a pas eu lieu. Habituellement, ce moment convivial est également l'occasion pour les familles de déposer leur pré-inscription.

Nous mettons donc les bulletins d'inscription à disposition :

- sur notre site internet : <https://larretonic.asso-web.com>
- ou à la mairie

Vous pouvez ensuite les déposer dans la boîte aux lettres de l'association (à droite de la mairie, en face de la cantine).

Pour les retardataires, **une permanence aura lieu également vendredi 4 septembre** devant l'école, de 16h30 à 18h.

LE VIDE-GRENIER

Le vide-grenier du printemps, initialement prévu le 22 mars a du être annulé.

Si les conditions sanitaires le permettent, il sera reporté au **dimanche 4 octobre**. Vous souhaitez exposer ? Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire !

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre assemblée générale annuelle a eu lieu le **vendredi 3 juillet**. L'occasion de faire le bilan de la saison et de préparer la prochaine.

Après la validation des comptes, les membres du conseil d'administration ont procédé au vote pour la constitution du nouveau bureau.



Pour cette nouvelle saison, les membres du bureau sont :

Jérôme Tatibouet, *Président*
Patricia Lecardonnel, *Secrétaire*
Sandrine Floquet, *Trésorière*
Maëla Badouel, *Secrétaire adjointe*
Julie Orhan, *Trésorière adjointe*



Merci à tous, membres, adhérents, bénévoles pour votre participation et votre soutien.

RDV en septembre avec vos baskets !

ESLM

L'ENTENTE SPORTIVE LARRÉ-MOLAC FOOT ET BASKET, C'EST :

- 3 équipes seniors foot engagées pour la saison prochaine en D2, D3 et D4
- 1 équipe vétérans
- La possibilité de jouer au foot dès l'âge de 6 ans, en partenariat avec Pluherlin pour les enfants de 10 ans.
- 1 équipe sénior féminine au basket (salle de Bohal)
- 1 équipe féminine U18 (16 ans et +)
- 1 équipe mixte U 13 (11ans et +)
- Du baby basket à partir de 3 ans jusqu'à 7 ans
- Des dirigeants pour accompagner les équipes, arbitrer à la touche ou au centre, tenir les buvettes...

PRIX DES LICENCES

Adultes : 90 € / Enfants : 50 €

N'hésitez pas à vous renseigner ! Vous êtes bienvenu(e) si vous voulez intégrer le club ! Nous pouvons créer des équipes pour d'autres catégories si le nombre d'adhérents le permet.

CONTACTS

email : 56.552252@footbretagne.org

Facebook : Entente Sportive Larré Molac

Facebook : Entente Sportive Larré Molac football

Site internet : eslm.footeo.com



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'AG s'est tenue le dimanche 5 juillet dernier. Nouvelle saison, nouveau bureau, en voici la composition :
Co Présidents : SAMSON Kévin, LARVOIR Jérémy
Vice président foot : HAMON Damien
Vice président basket : LE SOURD Noémie
Vice-président animation : JOSSO Flavien
Vice-Président Vétérans : LARVOIR Yoann
Vice-Président Jeunes : LE BRAS Olivier
Trésorier : CLEMENT Christelle
Trésorier adjoint : STEVAN Fabrice
Secrétaire : LE BRUN Sophie
Secrétaire adjoint : CLEMENT Corentin
Responsable buvette : LARVOIR Yoann, MATTEL Gerlad
Communication : CAQUET Corentin, CLEMENT Corentin
Fourniture et matériel : QUATREVAUX Damien
Membres : GUENEGO Matthieu, BRIOLET Christophe, RICHARD David, DEBAYS Anais, BOUSSO Jean Yves

L'ensemble des membres de l'association vous souhaite à tous un agréable été et une très belle rentrée.

A bientôt autour de nos terrains !



ASSOCIATION DE BOULES BRETONNES - LARRÉ

CONCOURS DE BOULES

L'association de boules bretonnes de Larré vous invite à un concours de boules en doublette **le samedi 1^{er} août**. Engagements à partir de 14h.



ACTIVITÉS

Les activités se déroulent toute l'année ! Rendez-vous au terrain de boules à côté du terrain de foot : **le jeudi après-midi, à partir de 14h et le vendredi à partir de 17h**. Le tarif d'adhésion est de 15 euros par an, avec un repas offert à chaque adhérent lors de l'assemblée générale annuelle.

CONTACT : Gildas DARCEL - 06 02 06 34 69

CLUB LES AMIS DE L'ARZ

CONTACT

Arlette LE BRETON GUENEGO,
Présidente

En raison de mesures de confinement prises par le Gouvernement, nous avons été contraints d'annuler toutes les manifestations, ce que nous déplorons. L'avenir est incertain et la prudence est de rigueur ; aussi nous ne pouvons pas nous prononcer encore pour la prochaine rencontre du club, à savoir le jeudi 10 septembre. Si tel est le cas une annonce sera faite dans le Ouest France et sur le panneau lumineux.



LES AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Comme tous les ans, l'amicale a organisé son Fest Noz le premier samedi des vacances de février. **Plus de 300 personnes** ont foulé le parquet de l'Agapanthe. Les groupes Blain-Leyznour, Koskerien, Tam Glaz, et le jeune larréen Hugo Le Quilliec ont enchaîné leurs sets pour le plus grand plaisir des danseurs.



En mars, **l'opération saucissons a été un grand succès.** Près de 800 saucissons ont été vendus. L'amicale remercie tous les petits apprentis vendeurs et renouvelera cette vente au cours de l'année scolaire 2020-2021.

En raison de la crise sanitaire, le cochon grillé co-organisé avec l'association Larré Tonic n'a pu avoir lieu, de même que la fête de l'école. L'amicale avait déjà récupéré une quarantaine de lots principalement auprès de parcs de loisirs morbihannais. Les membres de l'association ont décidé de distribuer, via un tirage au sort le 26 juin à huis clos, ces lots aux familles de personnels soignants, de personnels prioritaires et des enseignantes.



L'amicale tient à remercier l'équipe enseignante qui s'est mobilisée tout au long de cette période particulière pour la continuité pédagogique de l'ensemble des élèves que ce soit en classe ou à distance.

L'amicale a de nombreux projets pour l'année prochaine. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre par notre site facebook de l'amicale de l'école de Larré ainsi que par mail à : amicalelarre@gmail.com

Nous vous souhaitons un bel été et rendez-vous à la rentrée !



COURIR À CŒUR

En raison de la crise sanitaire que nous avons traversée, l'association Courir à cœur a été contrainte d'annuler la **2^e édition du trail de Larré.** Son président Hugo met tout en œuvre afin de trouver une nouvelle date.

En contrepartie, **les sorties du mardi et du mercredi ont repris.** Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous rejoindre à 19h à l'étang de Larré.

Pour plus d'informations, contactez Hugo 06 01 83 52 72

email : couriracoer@outlook.fr

Suivez-nous sur Facebook : #couriracoer

THÉÂTRE « LA RÉPLIQUE »

Que de rebondissements pour l'année marquant les **30 ans de la troupe théâtrale La Réplique.**

Fin janvier, un comédien a dû quitter la troupe pour raisons professionnelles et personnelles, il a donc fallu le remplacer à 1 mois et demi des représentations, (Merci Mr C. d'avoir relevé ce défi !). Ensuite, malheureusement, le COVID-19 est arrivé dans notre pays et nous avons jusqu'au bout espéré jouer notre pièce mais, à quelques jours de la première et suite à l'allocution du Président de la République, nous avons dû nous résilier à annuler et démonter les décors.

Suite au démontage des décors 2 comédiens ont décidé de quitter la pièce pour raisons professionnelles, nous avons à nouveau réussi à retrouver 2 personnes souhaitant reprendre les rôles vacants.

Une soirée réunissant tous les comédiens mi-juin pour fêter dignement les 30 ans de la troupe a dû être également annulée.

Nous avons déjà hâte d'être à **l'année prochaine pour vous présenter un joli spectacle intitulé « Effets Indésirables » qui sera joué en mars 2021.**

Nous fêterons également dignement les 30 ans et 12 mois de « La Réplique » en réunissant tous les comédiens ayant œuvré depuis 1990 pour faire perdurer cette jolie troupe.

Nous vous souhaitons un bel été et surtout prenez soin de vous.

CONTACT

Valérie Hervio, Présidente
hervio.valerie@bbox.fr



MATINÉE CITOYENNE

SAMEDI 20 JUIN

Une édition record avec plus d'une trentaine de bénévoles à désherber les trottoirs, massifs de fleurs du bourg de Larré !

Samedi 20 juin, de 8h30 à 12h, **plus d'une trentaine d'habitants de Larré**, armés de binettes, seaux, râteaux ou encore débroussailleuse sont venus bénévolement

désherber les trottoirs du bourg, les massifs de fleurs, ou encore le cimetière.

C'est un moment où on se rend mieux compte de l'ampleur du travail à faire par les agents du service technique mais aussi d'échanger et d'apprendre à connaître d'autres habitants de Larré.



Merci et bravo à tous les participants et participantes !

